
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIQUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2025

Exécutoire le : 18 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 18 DEC. 2025

Visée le : 16 DEC. 2025

CLIMAT AIR ENERGIE

Soutien de Grand Lac à l'économie à visée régénérative Subvention à l'Association Convention des Entreprises pour le Climat (CEC)

Crée en relai de la convention citoyenne pour le climat (CCC), la CEC est une association loi 1901 qui invite les acteurs du monde économique à mener une action plus volontariste en faveur de la transition écologique.

Les objectifs de cette convention sont d'émettre des propositions audacieuses et impactantes, permettant de réinventer l'entreprise, l'aligner sur les limites planétaires et entrer dans une économie à visée régénérative.

Le financement de son organisation repose majoritairement sur les contributions des entreprises sous forme de dons.

En 2024, Grand Lac a soutenu la participation de l'Agence Aix Riviera des Alpes à la deuxième édition du Bassin Alpes de la CEC. La réalisation du parcours CEC par l'Agence Aix Riviera des Alpes est une poursuite des actions déjà engagées dans le cadre du PCAET.
<https://cec-impact.org/cec-territoriales/cec-parcours-alpes-2024/>

Grand Lac a été présente en qualité d'auditeur libre à la deuxième édition, c'est-à-dire aux séances plénières des six sessions mais pas aux camp bases, au sein desquels se travaillaient les feuilles de route des entreprises. Elle accompagnait l'Agence Aix Riviera des Alpes qui réalisait l'ensemble du parcours.

La feuille de route à visée régénérative de l'Agence Aix Riviera des Alpes a été publiée sur leur site internet :
<https://feuillesderoute.cec-impact.org/fr/fdr/Alpes%202024/Agence%20Aix%20les%20Bains%20Riviera%20des%20Alpes/113>

La CEC a rassemblé 75 entreprises du bassin Alpes pour sa 1ère session locale en 2023, qui a abouti à 56 feuilles de route rendues publiques par les entreprises. La 2ème édition a réuni 58 entreprises du bassin Alpes entre avril 2024 et février 2025.

Elle a permis de récolter 50 feuilles de route rendues publiques par les entreprises du territoire. Cette publication sur le site internet de la CEC permet de partager au plus grand nombre des pistes pour pousser les curseurs de la redirection écologique.

Ces feuilles de route ne sont pas des conclusions mais des points de départ vers un futur où la coopération est la clé d'un impact durable.

Après 3 ans et 4 parcours ayant concerné 292 organisations et 1400 personnes sur les territoires "Bassin Lyonnais et Alpes", la CEC souhaite accompagner la concrétisation vers la visée régénérative grâce à des expérimentations sur des projets de coopération territoriales.

Pour cela, un nouveau dispositif tremplin est lancé au niveau régional : le "Parcours Coopérations et Expérimentations" ou "Parcours CEC Coopex".

Son objectif est de Coopérer pour servir la bascule des territoires vers la visée régénérative :

- Rendre tangible un projet de coopération autour d'une problématique identifiée
- Concrétiser via des expérimentations l'émergence de nouveaux modèles
- Construire des récits inspirants sur et pour le territoire

Le Principe du Parcours Coopex

- Un accompagnement tremplin sur 10 mois, vécu comme une expédition, s'adressant à des collectifs multi-acteurs dénommés cordées - chaque expédition regroupant 5 cordées en moyenne,
- Un travail de problématisation, d'analyse et d'exploration systémique, puis de réalisation d'expérimentations concrètes sur le territoire, pour permettre à l'issue du parcours le déploiement d'une solution pertinente,
- Une démarche progressive qui s'articule autour de :
 - 5 paliers de 1 à 1,5 jour, représentant 7 jours de travail dédié en collectif complet,
 - Entre chaque palier, du travail de mise en œuvre dans une logique projet (exploration, expérimentation...) par les acteurs de la cordée,
 - Une durée totale de 10 mois.

Au cœur du dispositif : Les cordées, ouvreuses de nouvelles voies

Chaque cordée comporte :

- 1 premier de cordée, une organisation ou entreprise qui a vécu un parcours complet CEC et qui a rendu une feuille de route à visée régénérative (dit "alumni CEC"),
- 1 problématique proposée par le 1er de cordée autour de laquelle se retrouvent les acteurs de la cordée qui vont l'affiner,
- 5 à 10 organisations co-équipières : structures et organisations (alumni CEC ou non), aux profils divers, qui souhaitent s'engager et coopérer pour répondre ensemble à cette problématique,
- 2 guides de l'équipe CEC ou son partenaire le 107 : garants de la méthode, ce sont les facilitateurs des travaux en intelligence collective et soutien à la cordée tout au long de son parcours,
- Par ailleurs, une équipe de conception, organisation et coordination est déployée autour des cordées pour réaliser ce parcours, constituée de personnes travaillant pour la CEC et avec un appui méthodologique du 107.

Les bénéfices attendus du Parcours Coopex :

- Pour les participants aux parcours, en tant que décisionnaires :
 - Développer sa capacité à conduire un projet coopératif multi-acteurs,
 - Renforcer son réseau avec des liens opérationnels et des personnes ressources,
 - Gagner du temps et de l'efficacité grâce à l'intelligence collective et à une méthodologie structurante,
 - Etoffer sa veille sur des sujets à la pointe,
 - Se ressourcer en énergie avec le "moteur du collectif".
- Pour les organisations / entreprises participantes :
 - Nourrir leur stratégie et concrétiser des éléments de leur feuille de route,
 - Franchir un cap sur une problématique au cœur de leur action, grâce à la coopération et à la recherche / action,
 - Renforcer leur robustesse et ainsi la pérennité de leur structure,
 - Être au cœur d'un dispositif innovant,
 - Crédibiliser son engagement sur la visée régénérative.

➤ Pour les territoires :

- Créer un réseau d'acteurs pionniers qui œuvrent au service des enjeux du territoire en coopération,
- Nourrir les politiques publiques / les dispositifs & favoriser leur mise en œuvre,
- Intégrer l'intérêt général au cœur des expérimentations pour faire société / créer des communs et habiter le territoire de demain.

Dans le cadre du parcours Coopex, 6 thématiques sont lancées dès 2025 :

- Tourisme à visée régénérative
- Bâtiment régénératif ;
- Maison régénérative ;
- Souveraineté industrielle ;
- Biodiversité & inclusion
- Territoires de moyenne montagne.

L'Agence Aix les Bains Riviera des Alpes est invitée à être 1er de cordée, pour le thème Tourisme à visée régénérative fort de son engagement dans le parcours Alpes de la CEC.

Cette cordée rassemblera des acteurs nationaux, inter-sectoriels et du territoire de Grand lac.

C'est le défi que portent la CEC et l'Agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes : Une cordée de femmes et d'hommes, d'entreprises et d'acteurs, pour imaginer ensemble un tourisme à visée régénérative.

Le coût global de la Cordée est de 40 000 € incluant :

- Un accompagnement tremplin sur 10 mois, vécu comme une expédition, s'adressant à des collectifs multi-acteurs dénommés cordées - chaque expédition regroupant 5 cordées en moyenne,
- Un travail de problématisation, d'analyse et d'exploration systémique, puis de réalisation d'expérimentations concrètes sur le territoire, pour permettre à l'issue du parcours le déploiement d'une solution pertinente,
- 5 sessions de travail,
- Interventions et Animations des réunions par la CEC,
- Logistique : lieux et restauration.

Le montant accordé par le Fonds Aix Riviera est de 20 000 €. Les autres sources de financement (entreprises donateurs) sont de 5 000 € et la subvention de Grand Lac serait de 15 000 €.

Il est proposé d'accorder à ce titre à l'Association CEC une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'année 2025.

La somme à payer en fonctionnement, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, au service 162 Transition énergétique - exercice 2025 - chapitre 65.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association CEC pour son programme d'action 2025 et 2026,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le President,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68 |
| - Présents : 50 |
| - Présents et représentés : 57 |
| - Votants : 57 |
| - Pour : 57 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Soutien de Grand Lac à l'économie à visée régénérative - Subvention à l'Association Convention des Entreprises pour le Climat (CEC)

Date de transmission de l'acte : 16/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2025

Numéro de l'acte : D5661 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251209-D5661-DE

Date de décision : 09/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations

